



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

CULTURE – Programmation – Saison culturelle – L'IMPRIMEUR

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la délibération du Conseil municipal n° D2025-025 en date du 09/04/2025 portant approbation du budget primitif 2025 du BA Actions Culturelles,

VU la proposition de l'entreprise L'IMPRIMEUR, en date du 31/07/2025,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir les brochures pour la saison culturelle de la ville de Royat,

CONSIDERANT que cette dépense est inscrite au budget primitif 2025 du budget annexe Actions Culturelles de Royat,

DECIDE

Article 1 L'entreprise L'IMPRIMEUR sise, 80 avenue Jean Jaurès à 63200 MOZAC, est retenue pour la réalisation des brochures pour la programmation de la saison culturelle de la ville de Royat, pour un montant de 1 152.00 € HT **soit 1 382.40 € TTC.**

Article 2 : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise L'IMPRIMEUR
- Mme la Directrice Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 07/08/2025

Le Maire,
Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



Envoyé en préfecture le 08/08/2025
Reçu en préfecture le 08/08/2025
Publié le 08/08/2025
ID : 063-216303081-20250807-DM2025_086-AR



L'IMPRIMEUR

Original depuis 1983

MAIRIE DE ROYAT
Marie HEID
46 Boulevard Barrieu
63130 ROYAT

04 73 29 50 80
06 70 75 46 69
communication@royat.fr
31/07/2025
N° 19 .870

Confirmation de prix

Votre référence: **Royat Scope 32p**

Prog - Saison Culturelle

Brochures dos piqués

Format ouvert	210 mm	148.50 mm
Format fermé	105 mm	148.50 mm
Pagination	32 pages	
Impression	Recto	4

	Verso	4
--	-------	---

Support	Couché semi-mat Offset		
	Certification	Certifié FSC	Blanc
	Grammage	135	

Préresse

Fichiers textes:

Fichiers images:

Conception du document:

Fichiers PDF:

Epreuves numériques:

Réalisée par vos services

Fournis validés par vos soins

De référence fournies par vous

Façonnage	Brochures dos piqués
------------------	----------------------

Colisage	Caisse carton A4 Double cannelure
Livraison	Franco 1 point 63
	Poids d'un ex. 34 grs

Quantités

8000 ex	1152 HT €
	1382,4 TTC

Cette offre est valable jusqu'au 30/09/2025

Toute commande sera validée uniquement à réception du devis signé avec mention "Bon pour accord"

Jacques Juin

Christian Perotti

Conseil en document

Conception graphique

Gestion de fichiers

Edition Offset

Print numérique

Signalétique

Print Grands Formats

Impression Offset

Interfaces Web



80, av Jean Jaurès
Espace Mozac
63200 MOZAC
04 43 44 11 00

jacques@LIMPRIMEUR.online

L'IMPRIMEUR enseigne de RIOM OFF7 - Capital 68 000 € - RCS 327 375 234 - TVA FR 353 273 752 34

